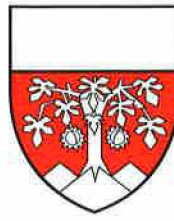


Journal communal d'information
édité par la Municipalité du
Mont-sur-Lausanne

Responsable:
M. D. Grosclaude, syndic

Rédaction:
Greffé municipal

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX 4 COINS DU MONT

Billet du syndic

La parole aux Communes

C'est le titre d'une initiative constitutionnelle lancée au mois d'août 2004 par plusieurs syndicats, municipaux, députés et soutenue par la Ligue Vaudoise. Les initiants demandent l'introduction dans la Constitution du Canton de Vaud d'un article 8 alinéa 4 qui a la teneur suivante: « La demande de référendum aboutit également si elle a recueilli, dans un délai de quarante jours dès la publication de l'acte, le soutien d'un dixième des communes, arrondi à l'unité supérieure. La décision de soutenir la demande est prise par la Municipalité ».

Cette initiative a recueilli 13'000 signatures. Elle a donc abouti puisqu'il en fallait 12'000 au minimum. Il faut préciser que deux mois après son lancement plus de 190 syndicats, municipaux et députés ainsi que 18 municipalités inconnues, dont celle du Mont-sur-Lausanne, avaient rejoint le comité de soutien.

L'introduction de ce nouvel alinéa dans la Constitution Vaudoise permettrait à 39 municipalités (actuellement 382 communes) de ce canton de lancer un référendum contre des décisions prises par le Grand Conseil. Il s'agit là de la seule possibilité qu'auraient les autorités communales de manifester leur opposition à des décisions prises à l'échelon cantonal et qui les concernent directement. On pense en particulier aux continuel transferts de charges du Canton sur les communes qui péjorent très durement leurs finances et réduisent d'autant leur autonomie.

Une disposition similaire existe d'ailleurs au niveau fédéral et le Gouvernement Vaudois, avec ceux d'autres cantons confédérés, en a fait usage à propos du fameux paquet financier de la Confédération rejeté en votation fédérale l'année dernière.

Cette initiative constitutionnelle ayant abouti, le Conseil d'Etat devra sou-

mettre un projet au Grand Conseil et, comme il s'agit d'une modification de la Constitution, le souverain devra se prononcer. Cette initiative ne fait naturellement pas l'unanimité de la classe politique. J'ai personnellement entendu un membre du Gouvernement qui lui est opposé, déclarer qu'elle allait semer la mésentente entre les grandes et les petites communes. D'autres opposants estiment que c'est donner trop de pouvoir aux municipalités surtout à celles des petites communes. Cela n'est d'ailleurs pas l'avis unanime des représentants de grandes communes puisque le Syndic d'Yverdon-les-Bains fait partie du Comité d'initiative. Quant aux autres initiants, ils estiment qu'il faut mettre un frein à la boulimie cantonale qui cherche à résoudre les graves problèmes du moment en les transférant aux communes qui, s'il n'est pas rapidement mis un frein à cette évolution, se retrouveront rapidement dans une situation aussi catastrophique que celle du canton. C'est là une des raisons qui a poussé la Municipalité du Mont-sur-Lausanne à adhérer au comité de soutien en faveur de cette initiative.

Occupation du territoire communal

Dans les 4 Coins des mois de janvier et de novembre de l'année dernière, j'ai traité des plans de quartier actuellement à l'étude ou en voie de légalisation. En relation avec cette problématique, la Municipalité a demandé à l'aménagiste communal de lui présenter une information sur la situation de la zone industrielle de Budron. Il nous intéressait de savoir comment celle-ci s'est développée au fil des ans afin d'appréhender ce qui pourrait aussi se passer avec certaines zones actuellement à l'étude.

La zone de Budron couvre environ 29 hectares et a été créée en 1970. Son occupation s'est faite progressivement et n'est d'ailleurs pas terminée puisque trois quarts de la surface sont actuellement construits. On constate que la densité réelle de cette zone industrielle et d'activité tertiaire est, vingt-cinq ans après son affectation, inférieure à ce que permet la réglementation actuelle.

Cela provient de plusieurs facteurs dont notamment le règlement régissant cette zone, son morcellement et la nature très diverse des activités qui s'y déroulent.

Sans transposer directement les constatations faites à propos du développement de la zone de Budron sur celles concernées par des plans de quartier actuellement à l'étude, on peut affirmer, sans craindre de beaucoup se tromper, que la légalisation de ces plans de quartier ne va pas entraîner dans l'immédiat une urbanisation intensive et une explosion démographique de la Commune.

Daniel Grosclaude
Syndic

Reflets du Législatif

L'année 2004 a vu l'annulation de plusieurs séances du Conseil. C'est donc après une longue pause que Conseillers et conseillers communaux se retrouvent au soir du lundi 13 décembre pour délibérer sous la présidence de M. Gérard MOJON et en présence de la Municipalité.

La séance débute par l'assermentation de M. Alexandre DOBJANSCHI appelé à succéder à un élu démissionnaire.

Arrêté d'imposition pour l'année 2005

A une large majorité l'organe délibérant accepte l'Arrêté d'imposition pour l'année 2005 tel que présenté par la Municipalité en maintenant le taux d'imposition communal à 65%, de même que les taxes découlant du Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

Budget 2005

Celui-ci est adopté à une nette majorité.

Plan de quartier « La Paix du Soir »

Toujours unanime, le Législatif approuve cet objet tel qu'il lui est soumis.

Election du Bureau du Conseil communal

Sans surprise, c'est par applaudissements nourris que le Président M. Gérard MOJON, de même que les 1^{er} et second vice-présidents MM. Jacques MARCHAND et Daniel BESSON se voient reconduits dans leurs fonctions. Mme Marie-Jo MAGNIN et M. José PINTO sont élus scrutateurs tandis que MM. Michel CHARDONNENS et Jean-Michel VUILLIOMENET viennent compléter cet organe au sein duquel ils fonctionneront en qualité de scrutateurs-suppléants.

Elections complémentaires au sein des commissions permanentes

Aux fins d'assurer le renouvellement de celles-ci et repourvoir les postes vacants, le Conseil Communal élit :

- M. Philippe DORTHE, membre de la Commission de gestion.
- MM. Roger ANSERMOT et Valentin BORIN, membres de la Commission des finances.
- MM. René PILLER et Christophe WUTHRICH, membres de la Commission des naturalisations.
- M. René DUPUIS, membre de la Commission de recours en matière d'impôts communaux.
- M. Jean-Jacques TRUFFER, membre de la Commission des pétitions.

Demandes de naturalisation

Consécutivement à la lecture du rapport rédigé par la Commission des naturalisations, le Conseil accorde la bourgeoisie de la Commune du Mont-sur-Lausanne à :

- M. et Mme Pierre et Haether Mélanie FASSEAUX, d'origine belge,
- M. et Mme Raffaele et Carmela SPINELLO, d'origine italienne,
- M. et Mme Angelo et Giuseppina GAUDIOSI, d'origine italienne.

Puisse l'Année Nouvelle qui débute vous réserver une pléiade de doux et beaux moments.

La secrétaire du Conseil
Nicole Pétermann

Modification de l'horaire d'ouverture du local de vote

Nous informons nos citoyens que le Bureau du Conseil a décidé, à partir du 1^{er} scrutin 2005, de modifier l'horaire d'ouverture du local de vote le dimanche matin, portant celui-ci de 10 h 30 à 11 h 30 (en lieu et place de 12 heures).

Le Bureau du Conseil

Solidarité Asie du Sud

La Municipalité tient à partager le chagrin et la souffrance des populations et des familles touchées par la catastrophe survenue le dimanche 26 décembre dernier en Asie du Sud; désireux de s'associer à l'élan de solidarité manifesté par le peuple suisse, l'Exécutif communal, lors de sa séance du lundi 10 janvier 2005, a décidé de l'octroi d'un don de Fr. 5'300.- (Fr. 1.- par habitant) en faveur de la Chaîne du Bonheur.

Nos Jubilaires

En cette fin d'année 2004, ce sont **4 couples** que nous avons eu le plaisir de fêter à l'occasion de leur **50^e anniversaire de mariage** :

Le 16 novembre, MM Jean-Claude Noverraz, municipal, et C. Frioud se sont rendus au domicile de **Mme et M. Yvette et Fulvio Caiani-Martinelli**, au chemin des Bouvreuils, pour apporter le message des Autorités.

Né en Italie, près de Rome, Fulvio Caiani arrive en Suisse en 1949, y exerce diverses activités, pour finalement rejoindre l'entreprise de construction et de travaux publics créée en 1957 par son frère Igino, entreprise au sein de laquelle il assume un poste de chef de chantier durant plus de 40 années. Domiciliés au ch. de la Croix, Mme et M. Fulvio Caiani s'établissent au chemin des Bouvreuils, dès 1988. De leur mariage célébré le 30 octobre 1954, naquirent deux filles qui à ce jour, leur procurent la joie d'être entourés de 4 petits-enfants. L'entretien de la villa et du jardin, les promenades avec le chien et la nécessité d'entourer son

épouse, ponctuent les journées de Fulvio Caiani.

Mardi 23 novembre, il appartenait à MM. Jean-Pierre Sueur et C. Frioud de présenter les vœux et félicitations des Autorités à **Mme et M. Denise et Claude Menétrey-Besson**, domiciliés à la route de Penau en présence également de leur fils Pascal, et à l'occasion de leur **50^e anniversaire de mariage**, mariage célébré le 6 novembre 1954 à Lausanne, à l'Eglise des Terreaux.

Le nom de Claude Menétrey ne peut être dissocié de celui de l'entreprise, Menétrey Lausanne SA, fondée et implantée sur les bords du Flon en 1869, puis dans le secteur de la Clochette, dès 1939 où elle occupe une superficie d'environ 30'000 m². Dite entreprise produit ou commercialise tous les produits bois nécessaires à la construction. De nos jours, son activité s'est quelque peu diversifiée et l'ensemble regroupe plusieurs départements (commerce de bois, boiserie, parqueterie, pose et revêtements de sols, matériaux haut de gamme). Claude Menétrey vient de célébrer ses 55 ans au service de l'Entreprise au sein de laquelle il demeure attaché et encore actif; il est notamment l'artisan de la nouvelle chaufferie, parfaitement conforme aux exigences de l'OPair.

Né et ayant suivi sa scolarité au Mont, Claude Menétrey effectue un apprentissage de menuisier-charpentier; il se souvient de son « premier jour », à l'Ecole des Métiers de Lausanne, le 7 mai 1945, les jeunes apprentis radio de l'Ecole ayant annoncé la fin des hostilités de 1939 à 1945. Chauffeur à l'école de recrue, en 1949, à Thoune et à Coire, il assume ensuite, durant 10 années, un poste de Chef d'îlot dans le cadre de la Protection civile, ainsi que 23 années de service au Corps des sapeurs-pompiers du Mont, dont 9 en qualité de Commandant du feu.

Musicien, trompettiste, membre de la Fanfare de Prilly, il est également membre actif de l'Ensemble Romand



Mme et M. Denise et Claude Menétrey-Besson

d'Instruments de Cuivre durant quelque 20 années.

Pour sa part, et à l'échelon local, Mme Denise Menétrey a fait partie du Chœur mixte Echo des Bois durant près de 20 ans; la prénommée s'occupe de la maison et très volontiers de ses 10 petits-enfants et d'une arrière-petite-fille. Le couple a effectivement 3 garçons dont Pascal, actuellement à la Direction de l'entreprise.

Le mardi 14 décembre, notre délégation répond à l'invitation de **Mme et M. Rosa et Jean Reichenbach-Kohli**, domiciliés au chemin du Mottier, à l'occasion de leur **50^e anniversaire de mariage**, mariage célébré le **13 novembre 1954** à Saanen, Rosa Kohli étant de la région de Gstaad, Gsteig et Feutersoey.

Issu d'une famille de 9 garçons, né à Saanen, d'un père charpentier, lui-même fils de charpentier, Jean Reichenbach effectue cependant un apprentissage de maçon. C'est en avril 77 que le couple s'installe au Mont, venant de Puidoux. Jean Reichenbach est à la tête d'une petite entreprise de charpente qu'il remet en 1989, sans pour autant demeurer inactif puisqu'il travaille comme transporteur de fonds, durant 5 ans, qu'il s'occupe de ses ruches d'abeilles et qu'il consacre de son temps à la musique.

En effet, l'on peut presque parler d'une carrière musicale qui débute par un brevet de directeur de chant (Club des Jodlers de Vevey), puis progressivement, de joueur de cor des alpes, Jean devient moniteur, traduit une méthode, compose, contribue à la fondation du Groupe Fribourg/Vaud, puis du Groupe Neuchâtel, ce qui finalement lui confère le titre de « père du cor des alpes » en Suisse Romande, laquelle compte actuellement quelque 360 joueurs.

Il est également juge fédéral en matière de musique folklorique. On le retrouve également, durant quelques



M^{me} et M. Christel et Friedrich Krug-Rasokat

années, dans les rangs de l'Union Instrumentale.

Quant à Rosa Kohli, élevée avec ses trois sœurs et ses quatre frères, elle a toujours eu à travailler et à collaborer aux travaux de la maison, n'ayant pas non plus hésité à assumer la tâche de maman de jour, pour la période de 1962 à nos jours. Rosa et Jean Reichenbach qui ont eu le plaisir et la tâche d'élever 4 enfants, deux filles et deux garçons, sont maintenant entourés de leurs 6 petits-enfants

Sympathique accueil également, pour MM. Bernard Chabloz, municipal, et C. Frioud, au domicile de **Mme et M. Christel et Friedrich Krug-Rasokat**, au ch. de la Perrause, lundi 27 décembre, pour la célébration de leur **50^e anniversaire de mariage**.

Après des études effectuées à Göttingen (Basse-Saxe), Christel et Friedrich exercent la profession de technicien-dentiste, auprès d'un important laboratoire d'Yverdon, dès leur arrivée en Suisse, soit dès 1956. Par la suite,

Mme et M. Krug ouvrent et exploitent leur propre laboratoire, à Lausanne, pour finalement le transférer dans leur villa du Mont où ils élisent domicile dès 1981.

Profitant d'une retraite certes fort méritée, depuis une dizaine d'années, Mme et M. Krug apprécient particulièrement les voyages qui les ont conduits en France, en Espagne et au Portugal, en Italie et dans les Dolomites, en Autriche et en Croatie. Sportif, Friedrich Krug a pratiqué le ski de fond, le tennis, et depuis quelques mois, Mme et M. sont devenus de fidèles membres de notre Société de Pétanque. L'entretien de la villa et du jardin figure également à l'éventail des activités qui meublent les journées de ce couple éminemment sympathique. Le couple vit bien entouré de ses deux fils et de trois petits-enfants, l'un des fils, médecin-dentiste, étant par ailleurs domicilié au Mont.

A tous, nous adressons nos très sincères félicitations, nos remerciements pour le chaleureux accueil qu'ils nous ont réservé et nos vœux les meilleurs pour encore d'agréables et paisibles années à deux dans notre Commune.

C. Frioud
Secrétaire mcpl



M^{me} et M. Rosa et Jean Reichenbach-Kohli

Paroisse du Mont

Bientôt une fête particulière !

Le dimanche 2 juillet 1997 vous rappelle-t-il quelque chose ?

Le Mont-sur-Lausanne fêtait alors les 200 ans de son Temple. Pour cet événement particulier, grâce au travail assidu de six brodeuses « œuvrant contre la

montre » afin de terminer leur ouvrage à temps, un cadeau était préparé :

une magnifique tapisserie « La Rouge ».

Pour marquer les temps liturgiques, le projet initial se composait de quatre tapisseries créées par Clio Cherpillod, artiste montaine. Chaque tapisserie a exigé un brochage fin et précis demandant un travail de préparation et d'exécution d'environ 800 heures. Il n'était donc pas possible de présenter les 4 broderies à la fois le jour du 200^e anniversaire.

Après le premier coup de collier fourni, il n'est resté que deux « petites mains », pleines de courage pour réaliser les trois broderies restantes. Au fur et à mesure que le travail avançait, la deuxième et la troisième ont été présentées aux paroissiens ; la quatrième et dernière est enfin prête.

Dorénavant, à chaque service religieux, l'une des quatre tapisseries liturgiques sera placée sur la chaire, signe de reconnaissance et de bénédiction grâce à la luminosité et aux couleurs des symboles représentés.

C'est pourquoi vous êtes invités à participer au culte d'action de grâces **le dimanche 6 février 2005 à 10h00**.

Lors de ce culte les tapisseries liturgiques seront officiellement remises à la Paroisse. A cette occasion et exceptionnellement, vous pourrez les voir les 4, côte à côte.

Lorsqu'on s'occupe d'un enfant pour l'amener de la naissance à la maturité, il devient notre Trésor. C'est un peu ce qui est arrivé à Nadine Gaillard et à Esther Pittet lorsqu'elles se sont penchées pendant tant d'heures ensemble pour réaliser ce projet. Elles offrent maintenant leur travail à la Paroisse et elles sont infiniment reconnaissantes des dons que Dieu leur a accordés pour permettre ainsi d'illuminer chaque office religieux.

*Pour la Paroisse
Chantal Hoegger*

Le conseil du vétérinaire

Comment détenir un hamster doré de manière à respecter ses besoins spécifiques ?

Contrairement aux cobayes qui préfèrent vivre en groupe, les hamsters supportent la solitude. A l'état sauvage, ils vivent à environ 50 centimètres de profondeur dans des galeries qui peuvent atteindre deux mètres. Ces animaux étant nocturnes, ils dorment la journée. Cela peut être décevant pour le détenteur qui désire l'observer en activité. Il faut savoir attendre le soir.

Dans les cages où ils sont détenus habituellement, les hamsters sont très limi-



Jumelage Le Mont-Samedan

Photo : S. Allaz

tés en ce qui concerne la possibilité de creuser.

C'est pourquoi il faudrait prévoir une litière profonde d'au moins 40 centimètres. Ainsi, le hamster pourra creuser une galerie jusqu'au fond de la cage et s'aménager une « chambre à coucher ». Il est important de savoir que lorsqu'il ne dispose que d'une cachette, il urine dans sa zone de couchage et sur la nourriture qu'il a stockée. Il faut donc penser à lui offrir deux cachettes ou lui donner la possibilité de creuser une galerie lui-même.

Enfin, sachez que l'apport d'une roue dans la cage est favorable à son bien-être. Cela permet d'éviter des stéréotypes tels que ronger les barreaux ou grimper, qui sont des signes de détention inadaptée. La construction de la roue est importante. Un diamètre de 30 centimètres et une surface de course constituée d'une tôle perforée adaptée aux pattes de l'animal est l'idéal. Il a été démontré que des roues trop petites sont moins utilisées et qu'une surface de course formée de barres transversales peut être à l'origine de blessures. Il est certainement inutile d'ajouter que plus la cage est grande, mieux c'est !

Dr. L. Walter

A savoir

Jumelage du Mont-Samedan

Samedan, situé au cœur de la Haute-Engadine, en plein centre d'un paysage alpin stupéfiant.

Le plaisir total de la neige en hiver. Les innombrables sentiers de randonnée en été.

Pendant cette année 2005, **les habitants du Mont bénéficieront d'une**

réduction de 10 % dans les hôtels de Samedan et cela du mois de juin à octobre. S'annoncer à :

- **Office du tourisme**
7503 Samedan
Tel. : 081 851 00 60
Fax : 081 851 00 66
info@samedan.ch
www.samedan.ch

Renseignements également à :

- **Administration communale**
Tél. : 021 651 91 91
ou auprès de
Allaz Stéphane, Tél. : 079 735 40 46.

Le week-end officiel du jumelage se déroulera cette année au Mont, le samedi 24 et dimanche 25 septembre 2005.

*Pour le comité du jumelage
Stéphane A.*



APE Association des parents d'élèves

Dans la jungle des tribus de jeunes ; les « yos », « gothiques » et autres, comment s'y retrouver ? Voici le sujet de notre prochaine conférence à laquelle nous vous invitons chaleureusement. Nombreux sont les parents, jeunes et moins jeunes qui se demandent ce qui caractérise ces groupes, quel est leur fonctionnement et leurs idéaux. M. **Claude Joyet**, délégué à la jeunesse de la Ville de Lausanne et animateur socio-culturel, côtoie quotidiennement ces jeunes de par son travail ; il viendra nous éclairer sur ce sujet **le jeudi 10 mars 2005 à 19h30 à la Grande Salle** du Mont. Entrée libre, collation offerte en fin de conférence.

De nos Sociétés



Echo des Bois



Nous tous chanteuses et chanteurs de l'Echo des Bois aimerions vous présenter notre nouveau directeur, M. Olivier Hartmann. Né en 78 à Genève où il a fait toutes ses études (université, conservatoire),

il possède déjà une grande expérience musicale malgré son jeune âge. Outre ses activités de musicien liturgique, Olivier Hartmann dirige plusieurs sociétés chorales, il enseigne également la chorale musicale, ainsi que le solfège dans une école de musique genevoise. C'est un passionné qui nous fait partager ses grandes connaissances de l'histoire de la musique.

Cette année, en lieu et place de sa soirée annuelle, l'Echo des Bois vous invite à un concert qui aura lieu en l'église du Mont les 22 et 23 avril. Nous vous proposons en première partie un florilège de chants religieux populaires et, en seconde partie, des œuvres de musique sacrée du répertoire classique avec accompagnement d'orchestre. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir nombreux à ce rendez-vous.

*Pour la commission pub
D. Desselberger*



FC Le Mont

L'année 2004 se termine avec ses bons moments et son lot de désillusions résultant aussi bien du sport que de la vie en général et d'une attitude de plus en plus individualiste où chacun voit d'abord son propre intérêt avant le partage avec son prochain. Heureusement qu'il reste encore des gens qui pensent différemment, sur lesquels on peut compter et qui se dépensent sans forcément attendre un retour. J'ai la chance de pouvoir m'appuyer sur une équipe de bénévoles pour les comités juniors, actifs et seniors sans laquelle le club ne pourrait plus fonctionner: Rémy Belet et Patrick Rochat pour leur travail permanent, la confrérie et les membres du Châtaignier d'Or pour leur soutien sans faille, les annonceurs pour leur contribution nécessaire, les ballons de match et les panneaux publicitaires, tous ces gens sans lesquels notre club ne pourrait survivre.

Le football romand se meurt, assommé par les médias, par le manque de public au bord des terrains et je le déplore car c'est un sport magnifique. J'espère que l'année 2005 apportera au FC Le Mont un nouvel éclairage sur le terrain principal et que notre section junior améliorera encore ses résultats afin que quelques talents puissent émerger et étoffer notre première équipe qui en a besoin. Les seniors doivent poursuivre leur activité car ils représentent l'âme ainsi que la mémoire du passé de notre club. Quant aux deux équipes de réserve du club, le plaisir du foot peut également amener des satisfactions.

Espérons que notre première équipe, dite équipe d'élite, nous offre pour notre plus grande satisfaction une place dans les finales de juin prochain.

Je vous rappelle le **dîner de soutien** qui aura lieu le **8 avril 2005 au soir**. Faites preuve de solidarité pour votre club et inscrivez-vous nombreux avec vos amis, connaissances et relations.

Je vous présente à tous, mes meilleurs vœux pour une année footballistiquement superbe.

*Le président
Serge Duperret*



Tennis-Club Le Châtaignier

La fin d'année 2004 a été riche en manifestations mises sur pied par les dames de la commission des loisirs. La traditionnelle soirée de clôture s'est déroulée le jeudi 18 novembre. Sous le coup de baguette magique de Mireille et de ses consœurs, le club-house s'est transformé en taverne grecque, année olympique oblige. Outre les traditionnelles spécialités de la cuisine hellé-

nique concoctées par notre tenancier Gilles, les participants ont pu s'essayer à l'art du « sirtaki » sous la conduite de l'excellent orchestre qui a animé la soirée.

La traditionnelle soirée des Châtaignes a accueilli plus de 40 dames du club le mercredi 1^{er} décembre. Changement de thème et de décor puisque ces dames ont partagé la soirée des « Césars » avec les stars... Masculines du cinéma mondial.

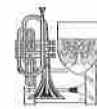
Finalement le Noël des juniors a eu lieu le mercredi 22 décembre. Enfants, parents, famille et amis ont partagé gâteaux, cakes, pizzas et boissons diverses avec le Père Noël.

Compétition

Deux échéances importantes pour nos juniors, puisque outre le championnat suisse de Lucerne pour lequel deux juniors du club, Veton Imeri et Romain Monney, se sont qualifiés, le championnat cantonal d'hiver, organisé par le Groupement Vaudois de Tennis, se déroulera durant les deux derniers week-ends de janvier.

Nous souhaitons bonne chance aux nombreux participants, filles et garçons, de notre club.

G. Monney



Union Instrumentale

Depuis de nombreuses années, l'Union Instrumentale du Mont-sur-Lausanne et l'Etoile d'Or de Lausanne maintiennent des contacts privilégiés. En effet, certains musiciens sont membres actifs dans les deux sociétés et plusieurs concerts ont été organisés à titre de réciprocité. Dès lors, et afin de faire



Tennis-Club: la soirée des Châtaignes

perdurer cette amitié, l'Union Instrumentale s'est associée à l'organisation des festivités du 75^e anniversaire de l'Etoile d'Or.

Ces manifestations se dérouleront à la grande salle du Mont-sur-Lausanne, les 29, 30 avril et 1^{er} mai 2005, où l'ensemble des Montains et Montaines sera cordialement invité.

Un grand match aux cartes sera organisé le vendredi soir, lors duquel les gagnants se partageront une généreuse planche de prix, avec notamment un superbe cochon, pour les premiers.

Le samedi, plusieurs activités seront proposées. D'autre part, en soirée, l'humoriste MARC DONNET-MONAY donnera son spectacle à la grande salle. Les places, au prix unique de 30 francs, peuvent d'ores et déjà être réservées.

Finalement, un banquet officiel, agrémenté par le célèbre groupe musical HOLZHACKER'S, se déroulera le dimanche 1^{er} mai, banquet auquel les autorités de la commune du Mont-sur-Lausanne seront conviées.

Le comité et les membres de l'Union Instrumentale du Mont se réjouissent déjà de ces festivités et souhaitent à leurs amis de Lausanne d'agréables moments lors de leur jubilé.

Pour toutes informations complémentaires ou réservations s'adresser à notre Président:

- WITZIG Pierre-Alain
Tél. : 021 881 59 56
Natel : 079 317 44 70
e-mail : dpawitzig@bluewin.ch



Société de Développement

Fête de la St-Nicolas samedi 4 décembre 2004

Grand soleil le matin... Brouillard l'après-midi ! Telle était l'humeur du ciel pour accueillir le St-Nicolas et le Père Fouettard. Un grand nombre d'enfants, de parents, de montaines et montains se sont rencontrés devant le centre commercial du Grand-Mont qui comme chaque année, s'est transformé en marché de Noël. Les stands y étaient nombreux. Beaucoup de belles choses créées par des artisans, plein d'imagination et de talent.

Merci aux gens des sociétés locales présents pour leur bonne humeur et l'animation qu'ils apportent.

Merci également aux employés de la voirie pour leur collaboration.

Pour le Comité
Stéphane Allaz

La montagne, ses paysages et leurs avenir

Conférence-débat public,

le jeudi 10 mars 2005 à 20h 00,

à l'Aula du Collège du Mottier, avec la participation de :

M^{me} Martine Rebetez, climatologue à l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage;

M^{me} Marianne Chapuisat, alpiniste;

M. Frédéric Glassey, météorologue, directeur adjoint de MeteoNews.

Projection d'un film primé au Festival International du film alpin des Diablerets.

Prix d'entrée adulte Fr. 14.-.

Organisation : Société de Développement



Le St-Nicolas au Grand-Mont

Prochains journaux

Parutions Articles

Fin mars	5 mars
Fin mai	5 mai
Fin juillet	5 juillet
Fin septembre	5 septembre
Fin novembre	5 novembre

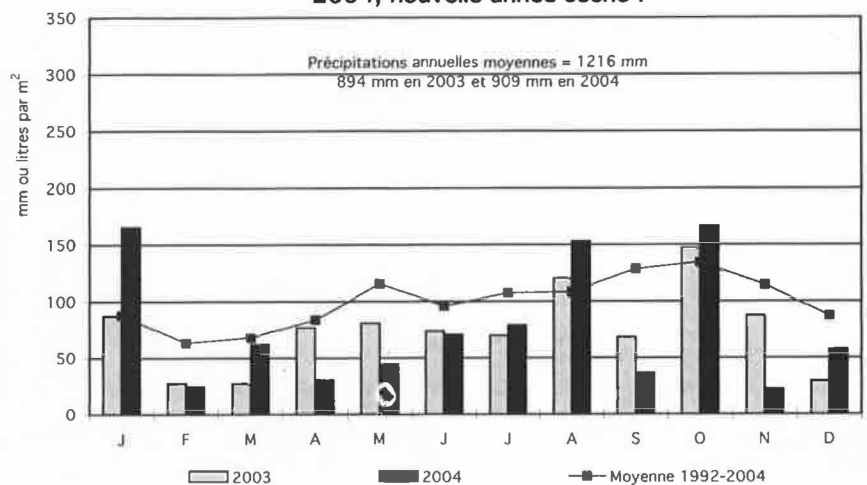
Merci de respecter le délai.

Rédaction

Greffe municipal

Route de Lausanne 16
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 651 91 91
Fax 021 651 91 92
Mail greffe@lemontsurlausanne.ch

Précipitations mensuelles sur un Coin du Mont 2004, nouvelle année sèche !



M. Janin 537930 / 156100 / 655
Pâquis 38 1052 Le Mont